



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2020, s'est réuni le 1^{er} octobre 2020 à 18h00, salle du conseil de Quimperlé Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 47 jusqu'à 18h30, puis 48 jusqu'à 19h, puis 47
Votants : 50 jusqu'à 18h30 puis 52
Secrétaire de séance : Jean-Luc EVENNOU

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Guy DOEUFF, Martine PRIMA, Denis BARGUIL
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Annaïg GUIDOLLET, Denez DUIGOU, Loïc PRIMA
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Elina VANDENBROUCKE, Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Christelle FENEON, Franck BERTHET, Isabelle MOIGN, Jacques LE DOZE
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (départ à 19h), Danièle KHA, Patrick TANGUY, Danièle BROCHU, Gérard JAMBOU, Marie-Madeleine BERGOT, Pascale DOUINEAU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT (arrivée à 18h30), Lorette ROBERT-ROCHER
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE, Gilles GENTIL, Florence PENCHE
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :

Franck CHAPOULIE (MELLAC), Michel FORGET (QUIMPERLE), Christelle LAVOINE (REDENE), Robert RAOUL (SCAER)

POUVOIRS :

Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
 Michel FORGET (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Gérard JAMBOU (QUIMPERLE)
 Christelle LAVOINE (REDENE) a donné pouvoir à Yves BERNICOT (REDENE)
 Robert RAOUL (SCAER) a donné pouvoir à Jean-François LE MAT (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pou voir à Danièle KHA (QUIMPERLE) à compter de 19h

DCC2020-130

VIE COURANTE
8- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Zone d'activités de K3 extension à Mellac - Cession d'une parcelle à la SARL Thiery
(annexe)**

Monsieur Pierre-Yves Ringeval, gérant de la SARL Thiery (travaux de plâtrerie et revêtements de sols et murs), est actuellement installé en location à Quimperlé, rue de Moelan.

L'entreprise sollicite Quimperlé Communauté pour la cession de la parcelle ZD 198 de 1628 m² sur la zone d'activités K3 extension, à Mellac.

Cette société souhaite construire un bâtiment de 300 m² (bureau et stockage).

Le prix est fixé à 20 € HT le m² (en accord avec l'avis des Domaines du 17 juillet 2020).

Dans ce contexte, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la cession d'un terrain de 1 628 m², à la SARL Thiery ou à toute société s'y substituant, au prix de 20 € HT le m², sur la zone d'activités de K3 extension à Mellac. Les frais de notaire, de géomètre et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISER le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la cession d'un terrain de 1 628 m², à la SARL Thiery ou à toute société s'y substituant, au prix de 20 € HT le m², sur la zone d'activités de K3 extension à Mellac. Les frais de notaire, de géomètre et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE le Président à signer le compromis de vente et l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous documents afférents à cette cession de terrain.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien MIOSSEC



DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Commune : MELLAC (147)
Section : ZD
Feuille(s) :
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1500
Date de l'édition : 02/09/2014
Date de saisie :

N° d'ordre du document d'arpentage : 1467 Z
Document vérifié et numéroté le 02/09/2014
ACDIF QUIMPER
Par JAMET Xavier
Géomètre cadastre des Finances publiques
Signé

Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :
QUIMPER
1, avenue du Braden

29196 QUIMPER CEDEX
Téléphone : 02 98 10 33 50
Fax : 02 98 94 36 94
cdif.quimper@dgif.finances.gouv.fr

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1958)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ___/___/___

par _____
géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A _____, le _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par AT OUEST (2)

Réf. :

Le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Envoyé en préfecture le 05/10/2020
Reçu en préfecture le 05/10/2020
Affiché le
ID : 029-242900694-20201001-2020_130-DE

